



Date de convocation : 2 avril 2026

Nombre de membres :

Membres en exercice :

Membres présents :

Membres votants :

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 13 avril 2026

Le 13 avril 2026, à 20 h30, le conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est tenu en son lieu habituel de séances, sous la présidence de Mme GOURIELLEC Christine, Maire.

Élus présents : Christine GOURIELLEC, Cindy BERCHER, Arnaud BREUIL, Jean-Michel BRUNEAU, Stéphane CHAMPION, Gérald COUEILLE, Monique DELAPLANCHE, Suzanne GUERTON, Aurélie JOUIN, Aurélien DESJOURS, Martial GUYARD, Murielle GUYARD, Jean-Philippe WELLEMAN

Élus absents et représentés : Eloane LE CORNEC (donne pouvoir à Monique DELAPLANCHE),
Alexandra PERRIN (donne pouvoir à Christine GOURIELLEC)

Madame la Maire ouvre la séance à 20h30.

1. Nomination du secrétaire de séance

Gérald COUEILLE est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du 21 Mars 2026

Aucune remarque.

Vote POUR (15)

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 Mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

3. Délibération : Compte Financier Unique et Compte de Gestion 2025

Madame la Maire passe la parole à l'ancien Maire, Arnaud BREUIL, pour présenter le compte financier 2025 et l'affectation de résultat avant de passer au vote.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas recevoir une procuration de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame Christine GOURIELLEC, Maire, a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Madame Monique DELAPLANCHE pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Après la présentation du CFU 2025 du budget de la Commune par Monsieur BREUIL, Madame Christine GOURIELLEC, Maire, et Monsieur BREUIL, ancien Maire, quittent la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Fonctionnement	
Dépenses	270 766,18 €
Recettes	347 692,23 €
Bilan exercice	276 634,38 €
Excédent antérieur reporté	199 708,33 €
Résultat de Fonctionnement	276 634,38 €

Investissement	
Dépenses	21 726,73 €
Recettes	84 319,19 €
Bilan exercice	-8 429,36 €
Excédent/Déficit antérieur reporté	-71 021,82 €
Résultat d'Investissement	-81 875,36 €

Total Dépenses	292 492,91 €
Total Recettes	432 011,42 €
Bilan exercice	268 205,02 €
Déficit antérieur reporté	128 686,51 €
Total de l'exercice	194 759,02 €

Considérant que le CFU est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- après s'être fait présenter le budget,
- après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de la commune de Senantes, approuve le CFU 2025 de la commune de Senantes.

Vote POUR : 12 – Mme la Maire, M. BREUIL (ancien Maire) et Mme PERRIN qui avait confié son pouvoir à Madame la Maire n'ont pas pris part au vote.

4. Délibération : affectation du résultat

Constatant que le CFU présenté a été approuvé, Madame la Maire propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

- un excédent cumulé en Fonctionnement de :	+276 634,38 €
- un déficit cumulé d'Investissement de :	-8 429,36 €
- un reste à réaliser en dépense de :	-98 430,00 €
- un reste à réaliser en recette de :	+24 984,00 €

et d'affecter le **résultat excédentaire de Fonctionnement**, à titre obligatoire, au Compte 1068, pour couvrir le **besoin de financement de la section d'Investissement** à hauteur du déficit de **81 875,36 €**, que nous retrouvons dans le tableau « Investissement – Recettes ».

Le solde disponible de **194 759,02 €** est affecté comme suit :

- Affectation de l'excédent reporté de Fonctionnement (ligne 002), soit : **194 759,02 €**.

Après avoir délibéré :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation 2025.

5. Délibération : vote du tarif de la salle communale et des concessions du cimetière

5.1 Location de la salle communale

Madame la Maire précise qu'après recherche dans les archives, les tarifs de location de la salle communale n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans. Compte tenu de l'évolution du coût de l'électricité, de l'installation de la pompe à chaleur qui permet de chauffer l'hiver et de climatiser l'été, mais aussi de la mise en conformité de la sécurité de la salle, Madame la Maire propose aux membres du Conseil municipal **d'augmenter les tarifs** de location de la salle **de 20,00 €** sur chacune des options proposées.

Les nouveaux tarifs seraient les suivants :

	Habitants de Senantes	Habitants extérieurs
Du samedi 10h au lundi 10h	170 €	320 €
Du vendredi 17h au lundi 10h	185 €	350 €
Demi-journée/Vin d'honneur	85 €	125 €
Journée complète en semaine	90 €	140 €

Les associations communales continuent à bénéficier d'un usage gracieux de la salle trois week-ends par an du vendredi soir au lundi matin, et d'un quatrième facturé 50,00 €.

Ces tarifs seraient applicables à partir du **1^{er} Mai 2026**.

Après avoir délibéré :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les nouveaux tarifs de location de la salle communale à compter du 1^{er} mai 2026.

5.2 Concessions cimetièrè

Au cours des dernières semaines, la commune a dû faire appel à un bureau d'études d'architecte pour résoudre le problème d'accessibilité des engins dans certains carrés du cimetière. Les travaux en résultant devraient se dérouler dans le courant de l'année 2027.

Madame la Maire indique que les tarifs des concessions funéraires n'ont pas augmenté depuis plus d'une dizaine d'années. Elle propose d'appliquer une augmentation de 50,00 € pour les concessions (tombe – caveau) d'une durée de 50 ans et pour les cases du colombarium d'une durée de 10 ans et de 20 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir le prix des concessions funéraires à l'exception de l'achat d'une case au colombarium d'une durée de 20 ans. Cette dernière sera augmentée de 20 € à compter du 1^{er} mai 2026.

Les nouveaux tarifs seraient les suivants à partir du 1^{er} Mai :

	Tarif
Concession 50 ans et renouvellement	530 € (tarif inchangé)
Colombarium 10 ans et renouvellement	320 € (tarif inchangé)
Colombarium 20 ans et renouvellement	500 € (augmentation 20 €)

6. Délibération : travaux d'investissement 2026

Madame la Maire rappelle qu'il est important que le conseil municipal respecte les engagements pris lors des élections municipales, notamment concernant le cadre de vie des habitants, tout en respectant les capacités financières de la commune. Elle propose de statuer sur la réalisation de travaux, dont certains avaient été identifiés lors du présent mandat, et d'ouvrir d'autres chantiers s'avérant rapidement obligatoires.

Afin d'inscrire ces dépenses dans le budget 2026, des devis ont été reçus. Le coût total de l'ensemble des travaux est estimé à environ 80 000 € (coût hors subventions). Ils concernent essentiellement des travaux de voirie et de caniveaux sur les quatre hameaux. Madame la Maire précise que des devis comparatifs restent à venir avant d'engager les opérations.

Concernant les projets nouveaux, Madame la Maire, en concertation avec les membres de la commission urbanisme propose :

- la remise en état du court de tennis (fissures avec des désagrèges à certains endroits et remise en peinture). Le terrain appartient à la commune. Le coût est estimé entre 8 000 € et 10 000€.
- l'actualisation du plan du cimetière. Estimation : 5 000,00 €.
- la sécurisation de la Mairie et de l'atelier. Installation d'un système d'alarme anti-intrusion : 5 000 €
- l'entretien du bâtiment de la Mairie. Changement des gouttières 7 000,00 €.
- la fin des travaux de l'église avant réouverture : 1 900,00 €.
- le fleurissement : 600 €.
- la sécurisation de l'ancienne station de pompage derrière la chapelle Sainte-Geneviève.
- la remise en service du terrain de boules situé derrière la Mairie : 5 000,00 €.
- L'étude de sécurité routière pour ralentir les automobilistes rue des Ormes, rue des Murgers et Plat d'Étain : non chiffrée.

- l'entretien (taille) des trognes situées le long de la Maltorne : Madame Murielle GUYARD se charge de prendre contact avec Eure-et-Loir Nature.
- l'aire de jeux pour enfants. Un projet d'installation devant le petit parking de la Mairie a été abandonné en raison du réseau d'assainissement de la Mairie situé à cet endroit. Le projet sera examiné en 2026 pour une mise en œuvre en 2027 (sous réserve de validation). Monsieur Breuil suggère de saisir la Communauté de Communes pour bénéficier, le cas échéant, d'une subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité et Territorial (CRST).

Tous ces travaux seront inscrits dans le budget.

7. Délibération : vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Madame la Maire propose de maintenir les taux d'imposition précédents :

pour les bâtis : 37,31%

pour les non-bâtis : 32,03%

pour les résidences secondaires : 14,2%

Arnaud BREUIL suggère qu'il y ait une concertation sur la question d'augmentation du taux d'imposition sur la taxe d'habitation des résidences secondaires pour éviter certains abus, notamment la transformation de certaines maisons en location courte durée. Certaines maisons secondaires sur la commune étaient inhabitées, même le week-end, et il serait donc envisageable d'augmenter ce taux sur les résidences secondaires.

Ce nombre de résidences secondaires pourrait entraîner, surtout à partir du constat de la diminution des enfants, la transformation de notre commune en « cité dortoir ».

Après avoir délibéré :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve de ne pas augmenter les taux d'imposition 2026.

8. Délibération : Budget 2026 – section de fonctionnement

En préambule, Madame la Maire rappelle le fonctionnement du budget de la commune.

- Les **dépenses de Fonctionnement** sont essentiellement des postes de dépenses nécessaires à la gestion courante des services et activités de la commune (charges de personnels, achats de fournitures, prestations de services, indemnités des élus, participation aux organisations extérieures comme le SIRP, les subventions aux associations ou à d'autres organismes, etc.).
- Les **dépenses d'Investissement** sont principalement de l'achat de biens et de matériel durable, de la construction ou de l'aménagement de voirie ou de bâtiments ou de travaux d'infrastructures.
 - Les **recettes** proviennent des **impôts locaux**, des **dotations** et **subventions de l'état** (en moyenne, les dotations de l'état représentent 30% des recettes de la commune) et divers **services de produits** comme les concessions, la location de la salle communale.

Madame la Maire présente le budget de fonctionnement 2026 (**voir annexe 1 ci-joint**).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2022-50 du 25 août 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 ;

Vu la délibération portant affectation du résultat de clôture de l'année 2025 sur le budget primitif 2026 ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026 - BUDGET PRIMITIF

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
011 - Charges à caractère général	195 430,85 €	002 - Report de fonctionnement reporté N-1	194 759,02 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	83 600,00 €	013 - atténuation de charges	150,00 €
014 - Atténuation de produits	23 142,17 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 300,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	135 287,00 €	73 - impôts et taxes	275 860,00 €
66 - Charges financières	- €	74 - Dotation et participation	75 029,00 €
023 - Virement à la section investissement	112 648,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	3 010,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	550 108,02 €	TOTAL RECETTES	550 108,02 €

Après avoir délibéré :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le budget 2026 – section Fonctionnement.

9. Délibération : Budget 2026 – section d'investissement

Madame la Maire passe en revue chaque ligne du budget investissement (voir annexe 1.)

SECTION D'INVESTISSEMENT 2026 - BUDGET PRIMITIF

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
001 - Solde d'exécution de la section d'inv. (déficit)	8 429,36 €	RAR	24 984,00 €
RAR	98 430,00 €	10 - Dotation, fonds divers et réserve (hors 1068)	16 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles (hors opérations)	147 648,00 €	1068 - Affectation du résultat	81 875,36 €
23 - Immobilisations en cours (hors opérations)	€	13 - Subventions d'investissement (reste à recevoir)	19 000,00 €
		21 - virement de la section de fonctionnement	112 648,00 €
TOTAL DEPENSES	254 507,36 €	TOTAL RECETTES	254 507,36 €

10. Délibération : Subventions aux associations

Jusqu'à ce jour, il était admis d'examiner des demandes de subventions tout au long de l'année.
Le budget des subventions a été fixé à 3 000 € pour l'année 2026.

Madame la Maire propose pour l'année 2027 de **déposer les demandes de subventions** entre le 1^{er} janvier et le 30 avril afin de permettre une meilleure visibilité des versements et plus d'équité. Les associations en seront informées.

Demandes examinées en séance :

Association	Montant demandé	Subvention 2025	Subvention 2026
Senantes en Fêtes	350 €	350 €	350 €
Sauvegarde du patrimoine	100 €	0	100 €
Amicale des sapeurs-pompiers Faverolles	Libre	100 €	100 €
Nogent'Internet	Libre	50 €	50 €
Prieuré St Thomas Epernon	Libre	0	0
Association Emploi Service Nogent-le-Roi	Libre	0	0
Bibliothèque Coulombs	Libre	100 €	100 €
Cercle Yoga Nogentais	Libre	0	0

Les membres du Conseil d'Administration de chaque association ne votent pas.

Après avoir délibéré :

Le Conseil municipal,

approuve les montants 2026 relatifs aux subventions pour les associations mentionnées ci-dessus.

11. Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quinze.

Signature du secrétaire de séance,
Gérald COUEILLE



Signature de la Maire de
Senantes, Christine Gouriellec

